



RAPPORT ANNUEL 2019 FONDATION AMIPI – BERNARD VENDRE



« [A l'usine de la Fondation AMIPI] on leur a fait confiance et on leur a donné confiance en eux-mêmes. Ils étaient enfin confortables, heureux, dotés de l'envie de développer leurs capacités, leurs talents, par imprégnation de ce même désir qu'ils voyaient autour d'eux. Ils ont imité, ils ont travaillé. Et, les entraînant dans un cercle vertueux, **le travail leur a apporté plus que de l'avoir : de l'être.** »

Pr J.-M. Oughourlian, *Le travail qui guérit l'individu, l'entreprise, la société.*



LA FONDATION AMIPI EN QUELQUES MOTS

- ▲ Une histoire de plus de 50 ans
- ▲ De fortes convictions
- ▲ Des savoir-faire
- ▲ Une démarche innovante
- ▲ Des distinctions
- ▲ Sa gouvernance
- ▲ Les chiffres clés

Une histoire de plus de 50 ans

La Fondation ce sont 6 Upai®, Usines apprenante et inclusive®, en Régions Pays de Loire et Centre Val de Loire, qui emploient aujourd'hui plus de 750 opérateurs en situation de handicap cognitif, dans une activité de câblage électrique, destinée à l'industrie automobile. Ces Upai® ont le statut d'Entreprises Adaptées.

En vingt ans, ce sont plus de 1 600 personnes qui ont trouvé un emploi durable dans une entreprise classique, permettant une non-dépense sociale de plus de 350 millions d'euros.

De fortes convictions

- Etre persuadé que le cerveau a la capacité de développer de nouvelles synapses si les apprentissages sont scientifiquement organisés.
- Croire en la dualité® du travail (la même activité qui développe simultanément de bons produits et le cerveau individuel et collectif).
- Faire confiance en l'industrie et aux usines apprenantes et inclusives® pour la reconquête des territoires.
- Avoir la conviction qu'un travail pour tous permet de faire le vivre ensemble.

Des savoir-faire

La Fondation AMIPI détient **deux savoir-faire particuliers**.

La dualité® : faire à la fois d'excellents produits, soumis à une exigence qualité forte, et développer les cerveaux individuel et collectif de ceux qui les fabriquent. Le faisceau



électrique est à la fois un objet de production qui a une utilité industrielle mais également le support qui va permettre à l'opérateur de développer ses compétences et créer des connexions neuronales nouvelles.

La fluidité® : l'opérateur qui quitte la Fondation AMIPI laisse sa place à une autre personne ayant la RQTH. Celle-ci qui pourra à son tour bénéficier des apprentissages adaptés, monter en compétence, gagner en autonomie pour être à son tour accompagnée jusqu'à l'insertion en entreprise classique.

Un processus vertueux qui profite avant tout à l'opérateur mais aussi à l'entreprise et donc à toute la société, en privilégiant le travail au non-travail.

Une démarche innovante

Convaincue de la plasticité du cerveau, la Fondation AMIPI a depuis l'origine, par son fondateur M. Maurice Vendre, travaillé de concert avec des scientifiques afin de permettre aux personnes fragilisées par un handicap d'avoir toutes les clés pour s'insérer sereinement en entreprise « normale ».

C'est la raison pour laquelle la Fondation AMIPI est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Aujourd'hui encore, les méthodes de management et les apprentissages offerts par l'AMIPI sont organisés scientifiquement : la Fondation AMIPI travaille à la fois avec une spécialiste de la mémoire des cerveaux dit « atypiques » ; mais aussi avec une chercheuse spécialisée dans les neurosciences éducatives et enfin, avec un neuropsychiatre, convaincu que nos méthodes de management, basées sur le principe de la métapsychologie mimétique, permettent à chacun de se développer grâce au travail. Ce dernier, le Professeur J.-M. Oughourlian, a écrit un livre sur l'« expérience et la pédagogie » AMIPIennes : « Le travail qui guérit l'individu, l'entreprise, la société », publié chez Plon.

Des distinctions

Janvier 2018 : la fondation est reconnue **héros social** lors des vœux du Président E. Macron aux **forces vives de la Nation** et devient un modèle socio-économique inspirant pour relocaliser des activités industrielles, sur des territoires et des populations qui en ont besoin, autour de « projets engagés et responsables ».

Septembre 2018 : la fondation a reçu le **Prix de l'Entrepreneur de l'Année** – Engagement sociétal organisé par EY.

Juillet 2019 : Jean-Marc Richard, en tant que Président de la fondation AMIPI-Bernard VENDRE, est nommé **chevalier de la Légion d'honneur**. Cette distinction récompense tous ceux qui œuvrent en faveur d'un travail pour tous (JO juillet 2019).

Septembre 2019 : un trio lauréat du **trophée des expériences remarquables de l'industrie de l'UIMM** : Damien, ancien opérateur de l'AMIPI, inséré depuis peu chez Castel ; Castel, l'entreprise insérante ; et la Fondation AMIPI.



Gouvernance

*La Fondation AMIPI – Bernard VENDRE a le statut de FRUP (Fondation reconnue d'utilité publique) : décret publié dans le Journal officiel du 9 mars 2005, notamment pour ses activités scientifiques. La Fondation est en effet dotée d'un Conseil scientifique, conseillé par le Professeur Patrice Debré et le Docteur Marie-Claude Potier et d'un Comité scientifique, tous deux présidés par **MADAME MARYSE VENDRE**, co-fondatrice de l'AMIPI.*

Le Conseil d'administration est composé de 3 collèges.

Collège des fondateurs (incluant statutairement le président) :

M. Jean-Marc RICHARD, Président de la Fondation

Mme Maryse VENDRE, membre Fondateur et Responsable du Comité scientifique

M. Louis TRIBOT, Fondateur

Mme Bénédicte RICHARD, Fondateur

Collège des membres de droit :

M. le Sous-préfet de Cholet, représentant le ministre de l'Intérieur : M. Mohamed SAADALLAH

M. le Représentant du ministre délégué aux personnes handicapées : M. Jean-Paul BASTIANELLI

Collège des personnalités qualifiées :

M. Bruno DUPUIS (Vice-Président)

M. Dominique MAVRIDORAKIS (Trésorier)

M. Clément ROMAN (Secrétaire)

M. Rémi CORNUBERT (Administrateur)

M. Hervé GUYOT (Administrateur)

La Fondation AMIPI peut compter sur la disponibilité des administrateurs (près de 400 journées de bénévolat déclarées).

La Fondation AMIPI a un commissaire aux comptes.



Le Bureau : le Président, le Vice-président, le Trésorier et le Secrétaire

LE PRESIDENT

Jean-Marc RICHARD (Essec) débute sa carrière en tant qu'ingénieur commercial au sein d'IBM. Il participe à la création de résidences hôtelières *Les Citadines*. Puis poursuit sa carrière chez CCF puis HSBC (en France et à l'étranger). Il promeut notamment le projet « clubs pays HSBC UBIFRANCE ».

En 2010, il participe comme co-fondateur à l'animation de Fertigaz (développement d'usines de méthanisation, développement durable).

Depuis 1983, il est administrateur bénévole de la fondation AMIPI – Bernard VENDRE ; Maurice Vendre le désigne comme Président en juin 2005 pour le préparer à sa succession, cela lors du premier Conseil d'administration de la fondation récemment reconnue d'utilité publique.

LE VICE-PRESIDENT

Bruno DUPUIS a une expérience de plus de 25 ans dans les services territoriaux, centraux et internationaux du Ministère du Travail et de l'Emploi. Il a notamment co-rédigé un rapport sur la santé au travail avec C. Lecocq, députée LREM et H. Forest, ancien secrétaire confédéral CFDT (rapport en date de 2018).

Expert des questions sociales nationales et internationales, de la conduite de projets de management du changement et de la gestion de crises, il rejoint le cabinet de conseil ALIXIO en 2013 en tant que senior advisor ; il est également Vice-président de la Fondation AMIPI – Bernard VENDRE et président de la Fondation reconnue d'utilité publique Résidences & Solidarités.

LE TRESORIER

Dominique MAVRIDORAKIS est avant tout chef d'entreprise. Expert-comptable, il accompagne au quotidien depuis 40 ans d'autres chefs d'entreprises pour les éclairer et partager dans la durée, leurs étapes, leurs difficultés et leurs réussites.

Il se nourrit en outre de forts engagements personnels : dans la vie militaire d'abord, où pendant 35 ans il a occupé toutes les fonctions et tous les grades d'officier, jusqu'à celui de colonel de réserve. Dans le monde associatif ensuite, économique en particulier, où à titre professionnel comme à titre privé, il a assumé de multiples responsabilités. Il est notamment Trésorier de la Fondation AMIPI – Bernard VENDRE et Vice-président de l'IUT de Saint-Etienne.

LE SECRETAIRE

Clément ROMAN est administrateur civil au ministère de l'économie et des finances. En poste à la Direction générale du Trésor, il travaille sur les enjeux internationaux d'aide au développement, de dette et de financement des États par les Banques multilatérales de développement. Il était précédemment en charge de la régulation du secteur de l'assurance.

Administrateur de la Fondation depuis 2015, il est depuis 2019 le secrétaire du Conseil d'administration.

M. Roman est diplômé de HEC Paris, Sciences Po Paris, et ancien élève de l'École nationale d'administration.



Les chiffres clés 2019 (chiffres à janvier 2020)

L'AMIPI EN CHIFFRES

+ de 880 salariés,
dont 750 opérateurs porteurs
de handicaps cognitifs.

+ de 350 postes créés
depuis 2015.

Délivre et vend + de 8 millions de faisceaux électriques
destinés à l'industrie automobile

FONDÉE EN 1965

+ de 1624
insertions durables
dans une entreprise « classique »

124 insertions
depuis 2009 dans des métiers diversifiés

33
millions d'€
de CA
en 2019

+34
millions d'€
de non dépenses
publiques depuis
2009

MAJ 14/01/2020 SL

	Effectif TH			Nbr de pers confiées depuis 2015 (CDI et CDD+6 mois)	Nbr d'insertions en ent classique de 2009 à auj	% d'insertion sur effectif
	2009	2015	2019(30/11)			
ANGERS	77	87	100	85	23	23%
BLOIS	80	81	106	83	9	8%
CHOLET	64	68	93	67	27	29%
LE MANS	104	127	147	87	31	21%
NANTES	186	197	199	143	25	13%
TOURS	86	94	104	76	9	9%
TOTAL	597	654	749	541	124	17%

Ent classique = entreprise classique



RAPPORT FINANCIER

- ▲ Ressources et dépenses de la Fondation AMIPI
- ▲ D'où proviennent les ressources de la Fondation ?

L'objet de la Fondation AMIPI - Bernard VENDRE n'est pas de donner une occupation aux personnes éloignées de l'emploi mais de développer leurs compétences et leur employabilité qui leur permettront d'acquérir une autonomie sociale et financière. Ce travail manufacturier scientifiquement reconnu répond à des besoins économiques.

Les Upai® permettent de former, donner du travail à des personnes handicapées mais aussi à toutes les personnes éloignées de l'emploi en capacité de travailler (NETT - 2,8 millions de Français 'Not in Education, Employment or Training' - « décrocheurs », personnes issues de l'immigration...) et revitaliser les territoires.

Ces Upai® ont plusieurs intérêts :

- **Un intérêt économique** : la réindustrialisation et la revitalisation des territoires.
- **Un intérêt de solidarité et de responsabilité** : l'insertion représente une économie non négligeable pour les comptes sociaux sachant qu'une insertion réussie représente une non-dépense publique de 350 000 à 400 000 euros. Plus de 34 M€ d'économie de dépense publique permise depuis 2009 grâce au dispositif « insertion »
- **Un intérêt éthique** : privilégier le travail, facteur d'émancipation, au non-travail.
- **Un intérêt « psychologique »** : restaurer la confiance, assurer une autonomie sociale et financière et un avenir aux jeunes et à toutes les personnes éloignées de l'emploi.
- **Un intérêt pour le consommateur** : la traçabilité des produits qui répond à une demande de plus en plus affirmée des consommateurs.
- **Un double intérêt politique** : une réponse à la défiance vis-à-vis de la mondialisation et une réponse à la tentation de repli individuel, source potentielle de toutes les dérives.

Il s'agit de systématiquement privilégier le coût du travail à celui du non-travail.



*Quels sont le total des ressources et des dépenses de la
Fondation AMIPI pour les trois dernières années ?*

Ressources	2017	2018	Prévisions 2019
Marge industrielle	16 747	16 977	18 491
Subventions	9 474	10 291	9 927
Revenus du patrimoine	2 364	136	1 696
Autres (bénévolat, dons)	871	1 004	940
Financement sur fonds propres	-330	3 365	571
Total des ressources	29 126	31 773	31 625

Charges	2017	2018	Prévisions 2019
Charges externes	3 175	2 876	3 290
Charge de personnel	24 938	27 537	26 742
dotation aux amorts et provisions	1 013	1 360	1 593
Total des charges	29 126	31 773	31 625

**Pour 2019 il s'agit d'un ordre de grandeur.*

D'où proviennent les ressources de la Fondation AMIPI ?

→ De son activité industrielle, support des apprentissages

La fondation a comme activité, support des apprentissages, la fabrication de câbles pour le secteur automobile.

A ce titre, **La Fondation réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires de l'ordre de 33 M€** pour une activité confiée de 600.000 heures/an sur l'ensemble de ses établissements.

Elle emploie à ce jour près de 900 personnes dont environ 750 ayant une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés).

Le coût des matières premières est de 50% de son CA. Le câblage est une activité consommatrice de main œuvre. La masse salariale chargée annuelle est de l'ordre de 27 M€ avant bénéfice des aides.

Qu'est-ce que la marge industrielle ?

C'est la différence entre le Chiffre d'affaires et le coût de la matière première. C'est la quote-part de la valeur ajoutée dans la composition du coût de revient.



Par exemple, en 2017 le CA de la fondation AMIPI était de 33M€ - 50% de matières premières = 16 747 € (chiffres 2017) et en 2018 le CA de la fondation AMIPI était de 32M€ - 50% de matières premières = 15M€ (chiffres 2018).

→ *De subventions publiques*

La fondation a le statut d'Entreprise Adaptée. Les entreprises adaptées reçoivent de l'État une subvention, destinée notamment au suivi social, à l'accompagnement et à la formation spécifiques de la personne handicapée, pour favoriser son adaptation à son poste de travail. Elles bénéficient d'une subvention publique pour chaque travailleur handicapé d'un montant égal à environ 15 500 €/an.

Ces aides sont essentielles dans l'équation économique de la fondation. Elles représentent 50% de la masse salariale chargée des travailleurs handicapés soit environ 10 M€/an.

Cette subvention est composée d'une partie forfaitaire et le cas échéant, d'une partie sur critères.

2019-2020 : un système en pleine réforme : à partir de 2019, regroupement de toutes les subventions (subventions spécifiques + aides au poste). C'est pourquoi l'AAP (aide au poste) est passée de 15.000 € à 15.500 € en moyenne (niveau d'AAP variable selon l'âge de l'opérateur)

Ces réformes vont sans doute entraîner un impact négatif sur nos comptes, entre 2019 et 2022 : écrêtement progressif des aides, et cela même si elles seront toujours transmises en fonction de l'effectif total des salariés ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Cet écrêtement selon les effectifs totaux va en effet « pénaliser » les EA comme la fondation AMIPI qui privilégie l'autonomie des travailleurs handicapés et l'accès à des postes connexes. Impact de l'ordre de 500 000 € à 1M€ à compter de 2022.

→ *Du bénévolat administrateurs*

La fondation est gouvernée par un Conseil d'administration composé d'administrateurs intégralement bénévoles (les 3 collègues sont décrits en partie 1 du dossier).

Le bénévolat est estimé entre 500 et 1 000 K€ selon les années et participe à la maîtrise des coûts de revient.

→ *De la collecte de dons*

La fondation met en place une collecte de dons visant à financer les investissements des projets d'avenir.

Son objectif est de récolter un montant de collecte de fonds entre 0,2 à 0,5 M€ /an à moyen terme.



En 2019, la fondation AMIPI a pu compter sur le soutien de quatre grands mécènes :

→ la Fondation Bettencourt, pour le financement d'une partie de la communication mais aussi des travaux du Professeur Pamela Banta Lavenex (notamment l'étude sur l'évaluation cognitive).

→ La Fondation Malakoff Médéric, pour ce projet : réalisation de « Kits de savoir-faire de la Fondation AMIPI » en vue d'un essaimage de sa pédagogie.

→ La Fondation Gecko, qui finance 10 journées de travail avec la chercheuse P. Toscani, spécialisée en neuroscience et éducation (mise en place d'une formation destinée aux personnes en CDD tremplin).

→ UIMM : financement d'une partie des formations des opérateurs (notamment le permis de conduire ou BSR).

La Fondation peut aussi compter sur le soutien de donateurs privés, sensibles à ses actions.

→ *De revenus du patrimoine*

En 2005 l'association AMIPI est devenue Fondation reconnue d'utilité publique.

Lors de cette transformation, elle a constitué un patrimoine grâce aux résultats bénéficiaires des années antérieures (en tant que FRUP ces sommes ne peuvent être distribuées et doivent rester à la disposition de la Fondation). Cela qui lui permet de disposer de revenus venant compenser le déficit d'exploitation pouvant exister.

Les revenus de ce patrimoine s'élève aujourd'hui à environ 2,5 M€. Il s'agit de revenus financiers et de revenus d'immeubles de rapport intégralement affectés au financement des pertes d'exploitation.

Nota : le contexte inédit lié à la crise sanitaire du Covid-19 fait que les revenus du patrimoine seront très différents en 2020.



RAPPORT D'ACTIVITE

COMMUNICATION

*Cette année 2019 a été marquée par une **forte mobilisation des médias** : Europe 1, CNews, et Vivre.Fm mais aussi des **pouvoirs publics** avec notamment la visite de notre usine apprenante et inclusive® par **Agnès Pannier-Runacher**.*

*Sur le **plan scientifique**, il y a eu cette conférence avec le ThinkTank KitSon qui a permis de mettre en synergie 3 éminents professeurs autour du concept des neurones miroirs et du mimétisme. A cela s'ajoute de **nombreuses rencontres et colloques, avec le monde de l'entreprise mais aussi universitaire**, en France et à l'étranger, notamment au Maroc.*

*Et enfin, le **chiffre record de 19 insertions** en entreprises classiques ! Notre constat est toujours le même : **le travail gomme le handicap**. C'est le « Travail qui guérit l'individu, l'entreprise, la société », tel qu'expliqué dans le livre du Pr Jean-Michel Oughourlian sur les usines AMIPI.*

En 2020 notre souhait est de continuer d'avancer ensemble vers une société plus inclusive et œuvrer en faveur de la diffusion du modèle apprenant et inclusif que porte la Fondation AMIPI.

Les objectifs de la communication. « Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit ».

- Redorer l'image de l'usine et défendre le travail manufacturier.
- Participer à l'ancrage territorial.
- Faire évoluer les mentalités, notamment des familles ou des chefs d'entreprises, en vue de l'insertion.
- Valoriser la RSE de nos clients : pérenniser nos marchés (en développer d'autres ?).
- Rendre audible les messages autour de la valeur du travail, pour le cerveau des gens mais aussi pour l'économie.
- Valoriser le résultat de nos travaux scientifiques
- Faire savoir notre savoir-faire et montrer que la méthode AMIPI est une solution

Comment atteindre ces objectifs en communication ?

- Via une communication numérique (réseaux sociaux, site internet, lettre d'info...).
- Par des visites d'usines et des événements inter-usines (chefs d'entreprise, syndicats, personnalités politiques, influenceurs et décideurs...).
- Par des participations à des tables rondes ou colloques.
- En mobilisant les médias.



L'équipe projet

La Fondation AMIPI est accompagnée par l'Agence Ayctor, spécialisée en communication digitale. Après avoir réalisé un audit en 2018, l'Agence a pu accompagner la Fondation sur les réseaux sociaux ; la mise en forme, envoi et suivi de la lettre d'information notamment.

La Fondation est accompagnée aussi par deux experts : l'agence « Dkt projet – comm » en la personne de Djénane KAREH TAGER (successivement rédactrice en chef du Monde des Religions, de France 24, du magazine Clés. Écrivain, elle est l'auteur de plusieurs essais) et l'autre, en la personne de Marie-Christine JOUBAUD (depuis juillet 2019), ancienne responsable de communication du Medef, responsable de la communication d'influence.

En outre une responsable communication (Solenne Fleytoux), en contact permanent avec le Président de la Fondation, le Conseil d'administration et la directrice en charge de l'insertion, centralise les dispositifs et est le garant de leur efficacité. Enfin, un duo est présent sur chaque site pour assurer le relais de la communication territoriale.

LES TEMPS FORTS DE 2019

Des visites pleines de sens

Chaque semaine, l'AMIPI ouvre ses portes à différents acteurs du monde de l'entreprise, de la politique, de l'économie, des représentations syndicales... au niveau tant national que territorial.

La Fondation AMIPI : une solution innovante pour la société

Rencontre avec Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, lors du « Tour de France des solutions ».

Le modèle d'insertion de l'AMIPI fondé sur la transmission et l'acquisition des apprentissages et ses modules de formation ont particulièrement retenu l'attention d'Agnès Pannier-Runacher.



Si toutes les entreprises en
faisaient autant...

A. Pannier-Runacher



Une délégation de la plateforme automobile (PFA) à l'AMIPI

Luc Chatel, Président de la PFA et Emmanuelle Pérès, Directrice générale adjointe, ont été accueillis le 18 septembre 2019 à l'usine apprenante de l'AMIPI du Mans, en présence notamment de Pierre Gosset (aujourd'hui Conseil, P. Gosset est l'ancien secrétaire technique du CTA) et de Bruno Dupuis, vice-Président de l'AMIPI.



Le travail est le meilleur facteur d'insertion. L'industrie automobile est en pointe grâce à la Fondation AMIPI.

Luc Chatel

Visite de Laurent Berger, Secrétaire général CFDT de notre usine apprenante et inclusive® de Nantes Métropole

Rencontre avec nos élus CFDT encadrants et opérateurs (25 avril 2019).

Discussions sur le dialogue social et les vertus du syndicalisme mais aussi sur l'usine dite « apprenante » ou la nécessité de mettre les apprentissages au cœur de la stratégie des entreprises.

Le travail fait le vivre-ensemble !

Le préfet de région dans notre Upai® de Nantes

La venue dans notre usine de Nantes, le 20 novembre 2019, du Préfet de région des Pays de la Loire, M. Claude d'Harcourt montre à quel point l'inclusion passe par la réindustrialisation et par les entreprises et il faut pour cela une véritable stratégie territoriale.

Les représentants de la DGEFP à l'usine de tours

Bruno Lucas, Délégué général, et Fabrice Masi, sous-Directeur « parcours d'accès à l'emploi », représentants de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), dépendant du ministère du Travail, sont venus à la rencontre des opérateurs de l'AMIPI à l'usine apprenante et inclusive® de Tours, le 27 septembre 2019.



L'AMIPI ? Un modèle socio-économique inspirant pour relocaliser des activités industrielles supports pour l'apprentissage, au bénéfice des territoires et des populations qui en ont besoin ! »



Et la RSE ? Des entreprises curieuses et engagées

Régulièrement, nous recevons des entreprises qui souhaitent comprendre le fonctionnement de nos Upai® tant sur les apprentissages issus des savoir-faire liés à la plasticité du cerveau, que de la psychologie mimétique professée par J.-M. Oughourlian, neuropsychiatre. Ces rencontres et échanges permettent de trouver des synergies avec des entreprises comme St Gobain, Chanel, Sanofi, Savencia (ex Bongrain), Carrefour, le groupe Tolomei (Le Tanneur) et de nombreuses à venir...

La construction d'une vraie RSE se fait grâce à ce travail de fonds mais aussi via les partenariats avec l'UNEA et le secteur adapté (ESAT, EA) : en un mot, c'est par le travail et l'organisation des apprentissages au cœur des entreprises que nous effacerons le handicap.

Un événement pour célébrer les insertions : remise de médailles à Tours

Le 27 novembre 2019 des « Médailles de l'Insertion » ainsi qu'un Prix « RSE - Maurice Vendre » ont été remis aux 9 opérateurs atteints de handicap cognitif qui ont trouvé un CDI dans une entreprise « classique », ainsi qu'aux 7 entreprises qui leur ont fait confiance.

Aujourd'hui, ils font partie intégrante de ces entreprises, l'« étiquette handicap » a disparu.

Tous les acteurs du territoire présents (élus de la région, Mairie de Tours, CCI Touraine, UIMM Loiret-Touraine, MEDEF Touraine, Mission Locale Touraine, Cap Emploi 37) ont pu témoigner de l'impact humain, sociétal et économique de l'insertion.

“

Vous avez inventé un modèle qui n'oppose pas le sujet de la solidarité au sujet de la compétitivité, qui fait le pari de la compétence, le pari de l'humain et du collectif. Votre œuvre est extrêmement précieuse pour le territoire.

Cathy Munsch-Masset,
Vice-présidente de la région, Indre-et-Loire



Interventions ou colloques : premiers pas vers l'essaimage de notre pédagogie

Intervention au salon du handicap : « comment booster la croissance des EA ? » - salon du handicap, emploi et achats responsables mai 2019

Le Président de l'UNEA, C. Gayssot, développe son projet de valorisation de la RSE pour inciter les grandes entreprises industrielles à maintenir leurs activités en France. À la clé : 30 000 emplois immédiats.

J.-M. Richard propose des pistes pour donner envie de développer ce retour des emplois et à l'emploi, en alliant deux savoir-faire au cœur de la stratégie : apprentissages et insertion.

Pour finir, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, évoque la possibilité de dépasser, dans certaines conditions, la règle des 6% pour les entreprises les plus exemplaires (PSA, Peugeot, Renault entre autres).

Une journée organisée par le réseau Gesat et l'association des maires de France autour de l'inclusion et des achats responsables

L'AMIPI a été conviée le 26 septembre 2019 pour présenter son modèle apprenant et inclusif aux autres acteurs de l'insertion, Esat et EA mais aussi aux acheteurs engagés et aux maires de France.

« La différence au service de la performance » : la démonstration d'un grand groupe

La RSE c'est, bien sûr, l'affaire des entreprises et de leurs responsables. Démonstration *in vivo* lors du colloque du 19 novembre 2019 : « la différence au service de la performance » organisé par Sanofi en présence de Guillaume Leroy, président de Sanofi France.

Parce qu'elle répond aux attentes des consommateurs soucieux de la traçabilité des produits qu'ils achètent, la RSE est un facteur de croissance. De plus, un salarié plus impliqué est un salarié plus performant. La création de valeur désormais ne pourra se faire en dehors d'un modèle économique responsable.



Il y a une relation entre performances économiques des entreprises et engagements de leurs responsables.

G. Leroy, Président de Sanofi France

ESCOM : une génération en quête de sens

Présentation de notre pédagogie devant des apprentis, managers de demain, le 21 novembre 2019.

Comment intégrer une personne avec handicap cognitif dans l'entreprise ?



Colloque international de l'Université Mohammed V Rabat sur la professionnalisation
L'un des administrateurs de la Fondation AMIPI, D. Mavridorakis et son Président J.-M. Richard ont présenté le modèle industriel apprenant et inclusif devant une assemblée de doyens, professeurs, étudiants... issus des principales universités marocaines, en partenariat avec Université de Lyon et l'Ambassade de France au Maroc.

Dîner-débat autour des neurones miroirs

What are Mirror Neurons? How our 3rd brain works?

Le ThinkTank « The KitSon » a invité le Pr. Jean-Michel Oughourlian à débattre de ces questions avec notamment les professeurs Patrice Debré et Daniel Marcelli.

Riches débats animés par le docteur Bertrand Pertuiset : tout confirme l'intuition de la Fondation AMIPI : le rôle fondamental des neurones miroirs et donc de l'imitation dans l'apprentissage. Cette relation permet à l'apprenti d'acquérir et de développer un savoir-faire et devenir « homo faber ».



A l'origine de toute imitation, il y a un modèle et donc une véritable relation interindividuelle car fondée sur le désir de transmettre, entre l'apprenti et son modèle.

Pr J.-M. Oughourlian, neuropsychiatre

Mobilisation des médias

Médias Radiophoniques et télévisuels

Sur RCF : « Ringardiser ceux qui n'incluent pas » - Salon du handicap, emploi et achats responsables, mai 2019

Invitation du journaliste P. Longchamp à participer à l'émission « L'éco des Solutions », diffusée sur RCF. Sont présents, Olivier Théophile, responsable RSE chez LVMH, Philippe Aubert, président et porte-parole de La Nuit du handicap, Joseph Ramos, délégué général chez Handeco et Thibault Guilluy, président du Conseil de l'inclusion dans l'emploi.

L'émission dans son intégralité : <https://rcf.fr/actualite/inclusion-et-emplois>



Ringardiser ceux qui n'incluent pas, propose T. Guilluy.

Ce n'est pas une politique de quotas mais de talents, insiste O. Théophile.



Le studio : 4 minutes pour tout dire - Salon du handicap, emploi et achats responsables, mai 2019

Plateau animé par Olivier Zanetta (directeur de la rédaction de viaGrandParis).

C'était rapide, mais efficace : <https://bit.ly/3aBZOjt>

Matinale Europe 1, le 06h-09h de Matthieu Belliard, 18 nov. 2019 : « Le petit miracle de l'AMIPI »

Pour être pleinement efficace, la RSE suppose l'adhésion de tous, ce qui passe par l'information. Le reportage de François Coulon d'Europe 1 qui a interrogé des opérateurs travaillant dans l'usine de Nantes métropole a ouvert des perspectives nouvelles à ses auditeurs : une personne handicapée n'a pas vocation à rester chez elle, à subir son existence. Mais il faut l'aider à changer de regard, à ne pas s'identifier à son handicap et lui donner les moyens d'organiser sa vie, ce qui est la vocation des Usines apprenantes et inclusives®.

Dans ce cadre le professeur Jean-Michel Ourghoulian, est venu parler de son immersion dans les usines de l'AMIPI et de la conclusion qu'il en tire, titre de son livre : « le travail qui guérit l'individu, l'entreprise, la société », publie chez Plon. « Les usines, a-t-il dit, ont réussi là où la psychiatrie a échoué ». Cette enquête a aussi permis de rappeler les vertus du travail. Le travail, c'est l'autonomie, l'émancipation, « une vie métamorphosée » a constaté le journaliste d'Europe 1 en parlant du « petit miracle » de l'AMIPI.

CNews : « l'AMIPI un cercle vertueux »

« Effet papillon » : juste après le passage d'Europe 1, le 18 novembre 2019, CNEWS a débarqué avec ses caméras dans l'usine et découvert un modèle vertueux pour les opérateurs mais aussi pour notre économie : pour chaque opérateur embauché, l'AMIPI touche 1 euro et reverse 1,20 euro à l'Etat.

Vivre.Fm

Jean-Marc Richard, Président de la fondation AMIPI – Bernard VENDRE, au micro de Carole Clément présente le modèle disruptif d'usines apprenantes et inclusives® de l'AMIPI : « L'usine est une solution d'emploi en cas de handicap cognitif ».

En effet, l'usine est une alternative à une vie passée hospitalisée ou cloîtrée chez soi, comme le souligne le professeur Jean-Michel Oughourlian qui présente également son livre « Le travail qui guérit l'individu, l'entreprise, la société ». C'est une démonstration de la métapsychologie mimétique qui, appliquée aux usines de la Fondation AMIPI, permet aux salariés handicapés d'améliorer leur fonctionnement cognitif et de s'épanouir.

<https://vimeo.com/377273263>



Presse écrite



[Fondation AMIPI](#),
[« Le travail qui guérit »](#), nov. 2019, par Ph. Gambert.

« Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, a visité, à Sainte-Luce-sur-Loire, une usine qui emploie des personnes qui ont des troubles cognitifs. "C'est une solution intéressante pour l'emploi" souligne la secrétaire d'Etat qui entend poursuivre son Tour de France des solutions pour enlever "les grains de sable" empêchant parfois les personnes d'aller vers le travail. »



[Personnes en difficulté mentale : quand l'usine soigne mieux que la psychiatrie](#), fév. 2019, par O. Peraldi.

« Le Pr Oughourlian résume sa pensée : "une entreprise fabrique des objets certes ; elle fabrique aussi de l'humain. Elle produit de l'avoir, elle produit aussi de l'être." Forcée à l'expérience des usines d'AMIPI, la formule pourrait, plus globalement, s'appliquer à l'ensemble du monde du travail. La formule raisonne étrangement dans un monde bousculé par les performances technologiques et numériques. Une formule qui sonne comme une incantation à la vigilance. »



[Chronique d'une expérimentation à Pôle emploi - Un nouveau tremplin vers l'emploi](#), sept. 2019, par A. Penna.

« Tandis que l'heure est aux premiers bilans de l'expérimentation du service d'animation du réseau "Renforcement accompagnement handicap", l'agence Pôle emploi d'Angers consolide son accompagnement spécialisé. Un partenariat se met en place avec une entreprise adaptée (EA), la Fondation AMIPI, se consacrant au handicap cognitif. »



[Quand l'industrie réussit là où la psychiatrie a échoué](#), janv. 2019, par J. Moschetti.

Comment la Fondation AMIPI réussit à surmonter le handicap grâce au travail ? Comment sont appliquées les notions de « modèle » du Professeur Jean-Michel Oughourlian à la Fondation AMIPI ? Autant de questions qui sont abordées dans cette interview du Professeur. Conclusions : « L'industrie réussit là où la psychiatrie a échoué » et « la travail façonne l'être ».





[AMIPI soigne les troubles cognitifs par l'apprentissage industriel,](#)

jllt. 2019, par F. Lorin.

« Soigner les troubles cognitifs par l'apprentissage d'un métier industriel. Le pari de la Fondation AMIPI-Bernard Vendre est novateur et fonctionne. Depuis 2009, plus d'une centaine de ses salariés ont intégré une entreprise dite normale. Coup de projecteur sur le lauréat 2018 du Prix EY de l'engagement sociétal alors que la nouvelle saison du prix de l'entrepreneur EY Ouest et national vient de débiter. »



[Des usines « apprenantes » pour dépasser le handicap,](#)

janv. 2019, par F. Pagneux.

« Le neuropsychiatre Jean-Michel Oughourlian, [...] s'est immergé dans ces usines [« apprenantes »], retrace dans un ouvrage vivifiant les trajectoires remarquables de plusieurs salariés ».



JEUDI 31 JANVIER 2019

[Les vertus du mimétisme au travail,](#)
janv. 2019, par

M. Nasi.

« Les 700 opérateurs qui font tourner les 6 usines apprenantes [de l'AMIPI] [...] n'apprennent pas seulement à travailler. Ils y apprennent l'altérité, l'échange avec l'autre. [...] "Ils ont également appris à découvrir un sens, d'abord dans le monde du travail puis, par extension, dans leurs autres activités. » L'ouvrage [du Pr. J.-M. Oughourlian se conclut par un dialogue entre [ce dernier] et J.-M. Richard : le scientifique et l'entrepreneur s'interrogent sur l'exportabilité du modèle, et sur les apports de la psychologie mimétique dans le système industriel et entrepreneurial. " ».



[Au Mans, cette usine soigne le handicap par le travail,](#) fév. 2019, par B. Legrand.

« Autisme, paranoïa, retards cognitifs... Autant de handicaps que l'on peut surmonter grâce aux vertus de l'imitation et à la plasticité du cerveau. La Fondation AMIPI en apporte la preuve dans ses usines "apprenantes". Reportage dans la Sarthe. »



RAPPORT D'ACTIVITE SCIENTIFIQUE

La Fondation AMIPI c'est plus de 50 ans d'expérimentation, cela lui a valu d'être reconnue d'utilité publique en 2005.

Nous ouvrons nos champs d'apprentissages et offrons l'opportunité à des scientifiques, d'élargir leurs recherches au monde industriel.

Des scientifiques participent et cautionnent le modèle de la Fondation AMIPI :



Programme Neurosciences et apprentissages tout au long de la vie.
Pascale TOSCANI, Responsable du GRENE-Monde® (Groupe de Recherche en Neurosciences et Education)

Dans le cadre d'un partenariat de 3 ans :

- formation d'encadrants de la Fondation à des notions neuroscientifiques,
- élaboration d'un programme de formation à destination des opérateurs sur l'estime de soi et la confiance en soi,
- analyse et publication.



De l'apport des méthodes pédagogiques et supports d'apprentissages tels que mis en œuvre à la Fondation.

Professeur Pamela BANTA LAVENEX, chercheuse américano-suisse sur les systèmes d'apprentissage et les systèmes de mémoire, rattachée à l'université de Lausanne

Partenariat pluri-annuel ayant entre autres pour objectif de :

- réaliser une évaluation cognitive dans le cadre d'un protocole scientifique,
- rendre les apports de la Fondation dans le développement cognitif, visibles auprès de la communauté scientifique.



Professeur J.-M. OUGHOURLIAN, neuropsychiatre, auditionne 350 de nos collaborateurs et écrit sur l'expérience AMIPI : « **Le travail qui guérit l'individu, l'entreprise, la société** ».

La théorie du mimétisme au service d'une métapsychologie managériale qui permet :

- de donner du sens au travail par l'appropriation par l'opérateur de son projet de vie.
- La mise en place de principes managériaux, comme :
l'interdividualité (interdépendance des êtres humains liés par l'imitation) ; **l'intentionnalité** (disposition de notre cerveau à imiter ce qu'il voit faire à la condition qu'il y trouve un intérêt) ; l'importance du **rôle du modèle** (compétent, bienveillant, ayant le désir de transmettre, éviter ainsi le poison de la rivalité).



FOCUS SUR LE PARTENARIAT AVEC LE PROFESSEUR PAMELA BANTA LAVENEX

Chercheuse sur les systèmes d'apprentissage et de mémoire à UniDistance – Suisse et le Laboratoire du cerveau et du développement cognitif, Université de Lausanne.

Partenariat depuis 2018 ayant entre autres pour objectifs de :

- réaliser une évaluation cognitive dans le cadre d'un protocole scientifique ;
- rendre visibles auprès de la communauté scientifique les apports de la Fondation dans le développement cognitif.

2019 : L'ÉVALUATION COGNITIVE

La progression des opérateurs au sein de la Fondation AMIPI est constatée et fait l'objet de différentes mesures par ses soins, par le biais de suivis systématiques et individualisés.

L'étude proposée permettra d'évaluer empiriquement la progression des opérateurs avec les tests reconnus par la communauté scientifique, et de faire les liens avec les apports des apprentissages tels que pratiqués à la Fondation.

Les résultats feront l'objet d'une publication scientifique.

L'équipe projet

→ Marie-Laure Blandin, responsable des apprentissages.

25 ans de travail en étroite collaboration avec Mme Maryse VENDRE, Administratrice Fondatrice ; expérience aux apprentissages, d'abord en tant que formatrice, lui permettant d'avoir une connaissance du public et des méthodes et supports d'apprentissage, et en tant que membre du comité scientifique de la Fondation.

→ Caroline Gaborieau, Directrice de la Fondation et Adjointe à la Direction Qualité. 18 ans d'expérience terrain du public en tant que Responsable Qualité de l'UPAI d'Angers.

→ Les personnes associées : les formateurs de l'organisme de formation de la Fondation (4 personnes) pour :

- Mettre en œuvre et tester les nouvelles méthodologies et faire leur retour d'expérience.
- Réaliser les futurs tests de l'évaluation cognitive.



Evaluation cognitive : public cible

Les critères d'inclusion :

- Personnes âgées de 18 à 50 ans.
- Personnes ayant un parcours scolaire comprenant un enseignement spécialisé (par exemple, ULIS, IME, SEGPA, ITEP, SESSAD, MFR, etc.).
- Personnes ayant obtenu des résultats classés « difficile » lors des tests d'embauche de l'organisation AMIPI en organisation spatiale et en mémoire visuelle.
- Personnes à handicap reconnu (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé - RQTH) en raison de :
 - * Traumatisme cérébral (par exemple, accident vasculaire cérébral, traumatisme crânien, coma, anoxie due à un arrêt cardiaque ou à un autre accident).
 - * Epilepsie.
 - * « Lenteur » générale, problèmes d'apprentissage et / ou de mémoire, trouble neuro-développemental diagnostiqué (trisomie 21, syndrome de Williams, etc.), dyslexie, dysgraphie, dyspraxie.
 - Autisme (NB: les individus chez qui le syndrome d'Asperger a été diagnostiqué seront évalués individuellement afin de déterminer s'ils peuvent être considérés comme atteints d'une MC).
 - Maladie mentale (schizophrénie, trouble bipolaire, trouble obsessionnel-compulsif, dépression chronique, etc.).

Les critères d'exclusion :

- Personnes avec un handicap reconnu RQTH dû exclusivement à un handicap physique.
- Les individus qui ont suivi et réussi dans une voie scolaire normale (dans la mesure où cela peut être déterminé).

Evaluation cognitive : tests

Du fait de l'impact très rapide de notre activité support d'apprentissage (le câblage électrique) sur l'attention et la dextérité, les tests d'attention et de dextérité sont réalisés lors de la Journée de Recrutement (JR).



Test d'attention

40 secondes pour détecter le maximum de symboles sur la base d'un modèle identifié. Les participants rayent un symbole parmi un tableau de symboles placés au hasard.

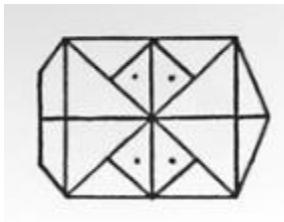




Test de dextérité manuelle

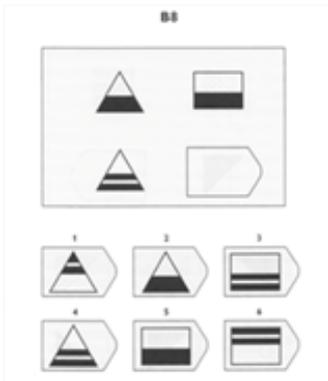
Préhension fine et pose précise de petits composants dans un champ visuel limité en une durée donnée.

Purdue Pegboard. Les participants placent des pions métalliques cylindriques dans les trous, d'abord avec la main dominante, puis avec la main non dominante, puis avec les deux mains simultanément ; et réalise enfin un assemblage complexe.



Mémoire verbale & Mémoire visuelle

Test de mémoire visuelle continue. Exemple de symbole à mémoriser et reconnaître parmi les symboles de cible et de leurre affichés ultérieurement. La mémoire est testée immédiatement après l'acquisition et après un délai de rétention de 30 minutes dans le cadre d'un essai inopiné de reconnaissance retardée. Test de mémoire verbale : 15 mots de Rey, immédiate et avec délai.



Raisonnement logique

Le test des matrices progressives standard comprend un total de 60 éléments de test (5 séries de 12 éléments chacune).

Exemple d'un élément de test.

Evaluation cognitive : déroulement et perspectives

Juillet 2019	Avis favorable du Comité d'Éthique de la Recherche de l'Université de Paris Descartes.
Juillet 2019	Début de l'étude : Recrutement des participants. Début des tests et ajustement.
Juillet 2019- Décembre 2022	Test de 50 participants, 3 sessions de test par participant (chaque session de test prend 6.5 heures par participant). Ajout d'un test de dominance manuelle à partir de Temps 2.



→ Mention particulière du comité d'éthique et de recherche (CER) de l'Université de Paris-Descartes :

Commentaires

Le projet a potentiellement une valeur ajoutée importante pour l'accompagnement des personnes ayant un handicap intellectuel vers l'emploi. Bravo.

Année d'embauche des opérateurs	Timeline				
	2019	2020	2021	2022	2023
2019	Temps 1 (12 participants testés)	Temps 2 à 12 mois (12 à tester)	Temps 3 à 24 mois (12 à tester)		Analyse des résultats, préparation et soumission des manuscrits
2020		Temps 1 (janvier à mars : 10 à tester) Objectif 2020 : 40 au total	Temps 2 à 12 mois (40 à tester)	Temps 3 à 24 mois (40 à tester)	

→ Cette étude est prévue sur trois temps étalés sur 3 ans ; pour un retour significatif sur l'impact des apprentissages l'étendre sur une durée globale de 5 années serait plus réaliste. L'arrêt de l'activité du fait de la pandémie et la reprise ralentie sont en outre des paramètres additionnels à prendre en compte pour la réalisation de cette étude.

Premières conclusions sur la base des analyses préliminaires auprès des 12 premiers participants (au 31.12.2019) :

→ Les 5 tests cognitifs sont adaptés aux opérateurs de l'AMIPI : ils montrent leur capacité à les réaliser et il y a la possibilité d'observer une amélioration des performances.

→ Possibilité de transférer ces connaissances dans la pratique d'apprentissage des opérateurs.



Les premières conclusions confirment l'intérêt de cette étude d'envergure et permet de mettre en exergue la rencontre de 2 démarches scientifiques :

- l'une expérimentale menée par la Fondation depuis plus de 50 ans auprès d'un public à déficience cognitive, et intégrant des process et outils pédagogiques élaborés, concourant au développement neuronal.

Cette expérimentation menée dans un cadre industriel rigoureux et contraignant (le câblage automobile) s'appuie sur toutes les opportunités offertes à son public pour progresser : postes en production, postes connexes, nouveaux équipements industriels, outil informatique, ...

Cette progression fait l'objet systématique de mesures comme toute démarche scientifique. La Fondation s'est ainsi dotée d'outils spécifiques qu'elle a développés (exemple : WinProd ; Windef ; fiches de suivi quantitative ; compte-rendu détaillé de formation ; ...).

Outils répondant à la dualité : ils permettent un suivi industriel de résultats mais la particularité de la Fondation est d'associer ses opérateurs à leur propre progression afin que chacun prenne conscience de ses réussites en mesurant le chemin parcouru, et puisse se projeter dans la suite de ses apprentissages. L'objectif final étant le POC pour Tous : l'appropriation de son propre parcours d'évolution.

- L'autre fondamentale par le biais de l'évaluation cognitive menée avec le Pr PBL, réalisée avec des tests utilisés et reconnus par la communauté scientifique internationale sur plusieurs capacités.

